

ARCD
Association romande contre la drogue
Case postale 435
1001 Lausanne
arcd.information@gmail.com
www.arcd.ch

Lausanne, le 4 juin 2012

Communiqué de presse

Cannabis et amendes d'ordre : le Conseil des Etats prône à son tour l'irresponsabilité L'ARCD réfléchit au lancement d'un référendum

Trois mois après le Conseil national, c'est la Chambre des cantons qui a accepté ce jour une initiative parlementaire visant à réviser la loi sur les stupéfiants. L'association romande contre la drogue (ARCD) dénonce une modification législative visant à supprimer toutes sanctions pénales pour les consommateurs de cannabis. Les quelques garde-fous qu'ont introduit les sénateurs pour se donner bonne conscience ne suffisent pas à édulcorer le caractère irresponsable d'un principe contraire à la volonté populaire exprimée en 2008 par près de deux tiers des votants. L'ARCD ne tolérera pas cette dépénalisation de la consommation de cannabis et les atteintes liées à la protection de la jeunesse qui en découlent. C'est fort de ce constat que l'association et ses partenaires vont réfléchir au lancement d'un référendum.

L'initiative parlementaire 04.439 « *Révision de la Loi sur les stupéfiants (LStup)* » déposée en 2004 par le PDC a été traitée et acceptée par la Chambre des cantons aujourd'hui. Trois mois après le débat qui a eu lieu au Conseil national, c'est le Conseil des Etats, par 31 voix contre 4, qui donne un signal extrêmement dangereux à la population et en particulier aux jeunes du pays.

Cette initiative vise à empêcher l'appareil judiciaire de sanctionner les consommateurs de cannabis; c'est pourquoi, d'après les partisans du texte, la consommation de cette drogue doit dorénavant être sanctionnée par des amendes d'ordre. L'acceptation de cette initiative parlementaire correspond implicitement à une banalisation de la consommation de cannabis et à la ruine des efforts de prévention entrepris dans le pays depuis longtemps. Ce projet, totalement inapplicable dans les faits, favorise clairement une décriminalisation de la consommation de stupéfiants. En effet, il est difficilement imaginable que les forces de l'ordre puissent se balader avec des balances pour peser la quantité de stupéfiants des consommateurs. De même, le montant de l'amende retenu n'apparaît absolument pas dissuasif pour des jeunes du 21^{ème} siècle. Là encore, la majorité des deux Chambres a pêché par une méconnaissance crasse des réalités du terrain.

L'ARCD s'étonne également que l'utilisation d'amendes d'ordre ait été plébiscitée ici, sachant que ce système est largement critiqué. L'association prétend que la délinquance ne se prête pas à cette procédure de manière générale mais en particulier dans le domaine de la drogue. Avec un montant fixé à 100 CHF par la majorité des sénateurs, c'est davantage à une amende symbolique qu'à un véritable outil de dissuasion dont ils souhaitent faire preuve.

L'ARCD rappelle que le 30 novembre 2008, le peuple suisse a rejeté l'initiative visant à dépénaliser la consommation du cannabis par près de 64% des voix. Utiliser un principe aujourd'hui largement contesté, à savoir celui des amendes d'ordre, pour faire rejaillir le spectre d'une décriminalisation de la consommation de ce produit stupéfiant revient à faire un pied de nez aux 1'456'336 citoyens qui ont jugé bon de dire NON à l'initiative « *Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse* » il y a un peu plus de trois ans.

Déterminée à combattre avec force une modification de la loi fédérale préconisant exactement l'inverse de ce sur quoi la majorité du peuple suisse fonde sa volonté, l'ARCD va continuer le combat qu'elle a déjà entrepris depuis plusieurs années et qui doit empêcher toute politique teintée d'irresponsabilité flagrante en matière de drogue de voir le jour. Elle se réunira dans les jours à venir avec les différents partenaires opposés au principe même de cette dépénalisation par la petite porte. Le lancement d'un référendum n'est pas exclu dès que les divergences entre les deux Chambres auront été gommées.

Contact:

- › Maximilien Bernhard, président, 079 600 99 68
 - › Mathieu Erb, vice-président, 078 722 43 56
- Site web de l'association : www.arcd.ch